

L'an deux mil dix neuf et le 03 juin 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, COURRIER François, ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul, SCHOENECKER Jean-Louis, GIROUX Céline, ZECH Guillaume

Absents excusés : SELTZER Gérard

Secrétaire de séance : ZECH Guillaume

Les convocations ont été adressées le 28 mai 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- (8.8) Défrichement : autorisation de signature au maire
- (9.1) approbation du rapport de l'eau 2018
- (7.1) délibération modificative 1/2019
- (9.1) communauté de communes Mad et Moselle : compétence transport
- (7.5) syndicat intercommunal de gestion des équipements sportifs et vie scolaire du collège d'enseignement secondaire ARS SUR MOSELLE : demande de subvention pour un élève

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 01 avril 2019 qui est adopté à l'unanimité.

### **17/2019 : (8.8) DEFRIQUEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe et explique les besoins du défrichement sur la parcelle cadastrée section 2 parcelle 118 partie délaissée par l'implantation du système d'épuration du SMASA pour un retour à l'agriculture

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- demande le défrichement de la parcelle section 2 n° 118 partie
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au défrichement
- donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au dossier.

Vote à l'unanimité,

**13/2019 : (9.1) APPROBATION DU RAPPORT DE L'EAU.**

Le Conseil Municipal approuve le rapport de l'eau 2018, tel que présenté par le Maire.

Délibération prise à l'unanimité.

**14/2019 : (7.1) DELIBERATION MODIFICATIVE 1/2019.**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

-Accepte de modifier le budget comme suit, afin de régler les factures  
LACROIX SIGNALISATION et JVS

Article 2051 : + 3080 €

article 2041582 : - 4280 €

Article 2152 op 108 : + 1200 €

Délibération prise à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 voix abstention.

**15/2019 : (9.1) COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD ET MOSELLE –  
MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMPETENCE TRANSPORT-  
ORGANISATION DES MOBILITES.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance en date du 10 avril 2019 ainsi que de la délibération prise par la communauté de communes Mad et Moselle concernant la mise à jour de compétence transport.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- émet un avis favorable avec les réserves suivantes, et cela pour les communes de l'ex  
Communauté de Communes Val de Moselle où devront être également étudiés :

- des navettes ou transports à la demande en direction de Metz Métropole,

- des voies douce/liaisons entre communes

Vote à l'unanimité

**16/2019 : (7.5) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VIE SCOLAIRE DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ARS SUR MOSELLE.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance du syndicat intercommunal de gestion des équipements sportifs et vie scolaire du collège d'enseignement secondaire d'ARS SUR MOSELLE concernant une demande de subvention par enfant fréquentant l'établissement afin de financer divers achat de matériel, piscine, voyage scolaire...

après avoir délibéré, le conseil municipal,

compte tenu qu'un seul enfant de la commune fréquente le collège,

-accepte le versement de ladite subvention d'un montant de 70 euros/ enfant

Vote à l'unanimité,

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard  
(*absent*)

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul